



AIDE AUX DEVOIRS

Chers parents et/ou tuteurs,

Le Trait-d 'Union permet aux élèves de faire leurs devoirs au service de garde après les classes. Un temps d'environ 30 minutes, du lundi au jeudi, est consacré à ces travaux quotidiens.

Cette période ne remplace nullement la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant a bien fait ses travaux scolaires.

Pour pouvoir aider votre enfant dans cette période, nous aimerions connaître vos besoins.

L'équipe du Trait-d 'Union

Coupon-réponse à retourner au plus tard le 10 septembre, 2018.

Encerchez

1. J'accepte que mon enfant fasse ses devoirs au service de garde lorsque ça lui tente.
2. Mon enfant doit faire ses devoirs à tous les jours.
3. Non, les devoirs et leçons seront faits à la maison.

Nom(s) du ou des enfant(s) : _____

Signature d'un parent : _____

N.B. : Afin d'éviter les malentendus, la réponse que vous donnerez sera constante